

Le **sfepa** a choisi d'élargir la diffusion de son journal, initialement réservé à ses adhérents, afin de partager plus largement ses réflexions et son expertise. Cette initiative répond à un besoin croissant d'informations dans un contexte marqué par des défis géopolitiques, réglementaires et environnementaux.

Depuis plus d'un siècle, à partir de son expertise technique soutenue par un fond documentaire unique couvrant plus de 100 ans d'histoire, le **sfepa** participe aux réflexions sur l'application et l'efficacité des réglementations nationales ou européennes.

Le **sfepa** porte depuis ces dernières années une attention toute particulière aux enjeux d'adaptation au changement climatique de l'industrie pyrotechnique, véritable défi pour notre société. Le **sfepa** va également poursuivre ses travaux sur la modernisation du code de la défense, sur l'évaluation des directives européennes relatives à la mise sur le marché ainsi que la réflexion sur la réglementation française des sites pyrotechniques industriels.

En élargissant la diffusion de son journal, le **sfepa** réaffirme son rôle d'acteur clé de l'industrie pyrotechnique française en associant plus largement tous les acteurs du secteur pour relever collectivement les défis contemporains et façonner l'avenir de l'industrie pyrotechnique.

Guillaume TAFOIRY Président



Prise en compte du changement climatique dans le risque NaTech

Le réchauffement climatique représente un défi majeur pour les installations classées pour la protection de l'environnement.

L'augmentation des phénomènes météorologiques extrêmes, exacerbée par le changement climatique, accroît considérablement le risque NaTech, qui désigne l'impact d'une catastrophe naturelle sur une installation industrielle susceptible d'entraîner un accident majeur.



Réunis en commission, les adhérents du **sfepa** échangent et travaillent sur l'adaptation nécessaire, les faiblesses actuelles de la réglementation et les besoins en termes de normes et de politique générale.

A lire page 2 et sur www.sfepa.com

Dans ce numéro

Risques NaTech	page 2
Le sfepa et ses adhérents	pages 2&3
Les événements marquants	page 3
Agenda et événements à venir	page 4

Précurseurs d'explosifs

Le **sfepa** a organisé pour ses adhérents un webinaire de décodage du règlement (UE) 2019/1148 sur les précurseurs d'explosifs ayant pour objet le renforcement et l'harmonisation des mesures visant à prévenir la fabrication illicite d'explosifs artisanaux. Ce règlement et ses lignes directrices sont le socle réglementaire sur lequel s'appuient les autorités nationales pour vérifier la bonne compréhension et la bonne application des exigences. Les contrôles vont se poursuivre.

Directives 2013/29UE et 2014/28UE

La commission européenne a lancé en 2023 une évaluation de ces deux directives relatives à la mise sur le marché des articles pyrotechniques et des explosifs. Le **sfepa** fait partie des experts consultés et a travaillé avec ses adhérents pour construire sa contribution. La commission européenne publiera un premier rapport au printemps 2025.



Focus réglementaire



La gouvernance du **sfepa**



Le conseil d'administration du **sfepa** est élu par l'assemblée générale. Il est renouvelable par moitié chaque année, pour 2 ans.

Pour 2025, les administrateurs élus sont :

Ardi SA, Etienne Lacroix Tous Artifices, Ariane group, MBDA France, Autoliv NCS, Nexter Munitions, CEA DAM, Pyragric, Davey Bickford, Roxel France, EPC France, Titanobel.

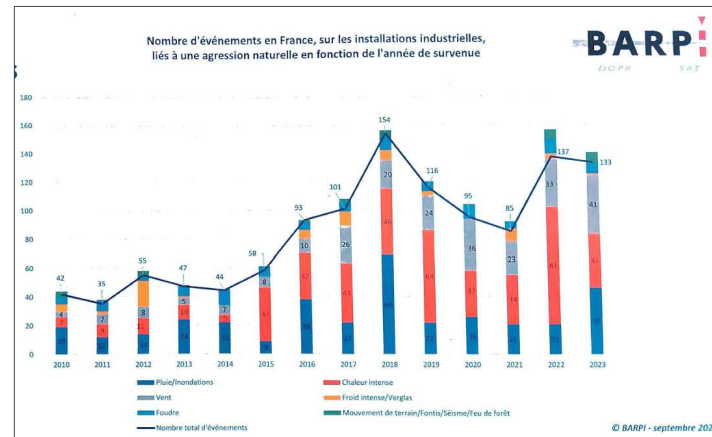
Dans le cadre des orientations fixées par l'assemblée générale, les représentants des administrateurs valident les orientations proposées par les permanents du **sfepa**, garantissant ainsi les intérêts de ses adhérents.

Un remerciement plus particulier à M. Olivier OBST, président du groupe EPC qui après 4 ans de présidence a remis le flambeau à Guillaume TAFOIRY de la société MBDA France.

La prochaine assemblée générale du **sfepa**, réunissant tous ses adhérents se tiendra en juin 2025.

Retrouver la liste complète des adhérents sur www.sfepa.com

Adaptation des installations classées aux risques NaTech : Vers une stratégie proactive face au changement climatique



Un phénomène en hausse

L'augmentation alarmante des phénomènes météorologiques extrêmes, conséquence directe du réchauffement climatique, amplifie considérablement ce risque. En 2018, les accidents NaTech représentaient déjà près d'un dixième des accidents industriels, leur nombre ayant doublé en une décennie. Cette tendance inquiétante souligne l'urgence d'une adaptation proactive des ICPE.

Une approche globale nécessaire

Cette approche nécessite une analyse de vulnérabilité, la mise en place de mesures préventives, l'élaboration de plans d'urgence et la formation du personnel. Cependant, les ICPE font face à des lacunes réglementaires concernant notamment la prévision des intensités et des fréquences des phénomènes climatiques, compliquant ainsi leur adaptation.

Les propositions du PNACC-3

La prise en compte du risque NaTech est désormais cruciale pour assurer la résilience des ICPE face au changement climatique. Les évolutions proposées par le Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PNACC-3) marquent un pas important vers une meilleure intégration de ces enjeux dans le cadre réglementaire, normatif et plus largement politique, par les industriels mais aussi par les pouvoirs publics et les administrations. Toutefois, il est essentiel que ces évolutions prennent en considération la capacité économique des entreprises à s'adapter, tout en prévoyant des délais réalistes. Des aides financières seront nécessaires pour soutenir les modifications urgentes des ICPE, garantissant ainsi un équilibre entre l'adaptation indispensable et la pérennité économique des entreprises.

Conclusion

L'adaptation des ICPE aux risques NaTech représente un défi majeur, mais incontournable, dans le contexte du changement climatique. Une approche proactive et globale, soutenue par des politiques adaptées et des ressources adéquates, est essentielle pour protéger efficacement les personnes, les biens et l'environnement mais aussi la pérennité économique de notre industrie face à ces nouveaux risques.

Le sfepa au plus près de ses adhérents



Accompagnement à la formation de collaborateurs des entreprises adhérentes

Un des enjeux forts de l'industrie pyrotechnique française est de pouvoir transmettre et maintenir les compétences de ses salariés. Les entreprises doivent aujourd'hui composer avec des équipes pluridisciplinaires, des recrutements qu'il faut accompagner dans la découverte d'un nouveau domaine dans lequel ils vont devoir exercer.

Le sfepa, sur sollicitation de quelques adhérents a commencé en 2021 à accompagner certains salariés dans leur prise de poste. Très rapidement, plusieurs autres sollicitations ont suivi. Quelques exemples :

- ◆ Accompagnement d'un responsable HSE généraliste sans connaissance pyrotechnique : présentation des phénomènes, des bases de la réglementation pyrotechnique adaptée aux activités de son entreprise.
- ◆ Assistance aux nouveaux rédacteurs d'études de sécurité.
- ◆ Présentation aux membres d'un comité de direction des principales exigences réglementaires de la pyrotechnie afin de les aider dans le pilotage de leur entreprise et d'améliorer la compréhension des sollicitations de leurs équipes et des administrations.
- ◆ Formation d'un chef d'entreprise aux exigences réglementaires en terme de prévention des risques pyrotechniques afin de l'aider dans la réorganisation physique de son site pour répondre au développement de son activité.
- ◆ Sensibilisation d'opérateurs aux risques pyrotechniques adaptés à leurs activités
- ◆ Assistance d'un responsable formation dans l'identification des besoins en formation de ses équipes et dans le choix des formations adaptées disponibles sur le marché.

Un des principaux atouts du sfepa réside dans la connaissance des activités, des produits et des organisations de ses adhérents, permettant d'adapter ses réponses au juste besoin.

Les événements qui ont marqué la période écoulée



18.03.24 Analyse de l'accidentologie pyrotechnique depuis 1979 Une étude riche d'enseignements

En analysant plus de 1470 incidents et accidents depuis 1979, le sfepa a souhaité estimer l'efficacité des mesures de prévention des risques pyrotechniques. Ont notamment été étudiés les atteintes aux personnes, les activités les plus accidentogènes et les types d'installations concernées. Des enseignements partagés en commission avec ses adhérents et différents ministères.

21.03.24 Journée sfepa-Administrations Une participation record pour ce rendez-vous annuel incontournable

Cette journée a rassemblé près de 80 personnes dont 20% de représentants de l'administration. Près de 80% des sociétés adhérentes du sfepa étaient représentées et ont toutes manifesté une grande satisfaction de ce moment de rencontre et d'échanges privilégiés avec l'IPE qui a introduit la journée mais aussi avec les interlocuteurs des ministères de l'intérieur, du travail, de l'environnement, sans oublier les services spécialisés comme le SAMIA (douanes) ou le BARPI (DGPR).

14.06.24 Evolution des règles techniques françaises pour y intégrer les normes OTAN

Commission du sfepa sur la modification de l'arrêté du 20 avril 2007

Lors de cette journée les adhérents du sfepa ont partagé les conclusions des travaux d'évaluation de l'application des règles techniques OTAN aux installations pyrotechniques françaises : identification des différences entre les règles françaises actuelles et les règles OTAN, avantages et inconvénients, synthèse des évaluations d'impacts réalisées par les adhérents sur un panel de sites industriels.

17.09.24 Simplification de l'autorisation environnementale Nouvelle procédure en vigueur depuis le 22 octobre 2024

Le sfepa a participé au webinar organisé par la DGPR présentant cette nouvelle procédure qui a pour but de raccourcir les délais d'instruction des dossiers pour faciliter le développement industriel. Les objectifs visés par l'administration sont que la complétude du dossier soit réalisée avant son dépôt, l'intégration très en amont de la consultation publique en ligne et enfin une optimisation des délais d'instruction. L'exploitant devra en ce sens préparer un dossier de qualité. Des critères de notation des dossiers seront disponibles courant 2025.

La parole aux adhérents : Témoignage



Xavière Castano, Co fondatrice et directrice RSE-Relations publiques de CROSSJECT

« C'est sous l'impulsion d'une adhérente que je me suis enfin décidée à contacter le sfepa pour une rencontre il y a maintenant 5 ans.

CROSSJECT va bientôt commercialiser un injecteur sans aiguille de médicament qui utilise quelques centaines de milligrammes de matières pyrotechniques pour générer un jet très cohérent de liquide qui perce et transfère le médicament dans la peau du patient. En effet, à cette époque, nous venions d'internaliser les process de fabrication de notre ZENEO et la liste de questions réglementaires et d'organisation pyrotechnique ne cessait de s'allonger.

Dans le cadre du projet d'aménagement d'un nouveau bâtiment de production, il y avait du travail pour s'aligner sur les différents codes réglementaires et le fait de manipuler de toutes petites quantités de poudre compliquait quelque peu les interprétations. Le chemin ne fut pas court mais notre participation aux différentes commissions qui permettent un précieux partage d'expérience terrain entre adhérents, nos échanges riches et fréquents avec l'équipe du sfepa, nous ont permis d'optimiser notre projet et de voir notre nouvelle étude de sécurité validée moyennant tout de même quelques remarques de l'IPE pour améliorer notre organisation. Notre adhésion au sfepa a favorisé notre montée en compétence sur tous les aspects pyrotechniques, pour gérer notre spécificité liée aux faibles masses mais aussi pour nous sentir désormais légitimes en tant qu'acteur à part entière de la communauté pyrotechnique. Un grand merci à l'équipe du sfepa et à tous ses adhérents ! »

Un service « sur mesure »

Le sfepa apporte son soutien à ses adhérents par une assistance à la formation et des décodages réglementaires, un accompagnement à la prise de poste des salariés, des diagnostics, des évaluations et aides à la décision, une assistance lors d'élaboration de documents, un soutien dans la relation avec les services de l'Etat, la participation aux projets. Un service sur mesure inclus dans la cotisation.





Nov.
Déc.

Evolution de la réglementation relative aux spectacles pyrotechniques

Pour tirer les enseignements d'un accident, une nouvelle modification de l'arrêté du 31 mai 2010 à paraître prochainement

Après plusieurs séances de travail en commission, les adhérents artificiers du **sfepa** ont construit leur contribution en réponse à la consultation lancée par le SCAE (Service Central des Armes et Explosifs) sur la modification de la réglementation française relative aux spectacles pyrotechniques. Le **sfepa** organisera, dès la parution du nouveau texte, des sessions de décodage réglementaire sous forme d'un webinaire qui sera également ouvert (payant) aux entreprises non adhérentes.

Nov.

Commission interministérielle des explosifs (CIEX)

Préparation par le sfepa de la prochaine réunion

Le **sfepa** en sa qualité d'organisation professionnelle représentant l'industrie pyrotechnique française a sollicité plusieurs ministères pour faire un point d'avancement d'un certain nombre de sujets relatifs à la sûreté des explosifs en préparation de la prochaine réunion de la CIEX. La CIEX, sous pilotage du Secrétariat Général de la Défense et de la Sécurité Nationale, rassemble des représentants des ministères en charge du travail, de l'environnement, de l'intérieur et des armées.

Janv

Sûreté des installations et des explosifs

Reprise des travaux de modernisation du titre V « Explosifs » du Code de la Défense

En préparation de la modernisation indispensable des exigences relatives à la sûreté des explosifs et de la fin de l'adaptation nécessaire des notions d'usages civils ou défense, les travaux de la commission du **sfepa** vont reprendre activement début 2025. Leur objectif est de préparer une contribution de la profession destinée aux ministères en charge de ce chantier réglementaire.

Nota : un webinaire organisé par le **sfepa** sur l'application des mesures de sûreté actuellement en vigueur est programmé début 2025 (payant pour les externes, gratuit pour les adhérents) - retrouver les informations sur www.sfepa.com

Mars

Groupes d'experts européens explosifs et articles pyrotechniques

Exemption d'application de la directive pour les usages militaires/police et biens à double usage

Le **sfepa** représente les industriels au sein de ces groupes de travail de la commission européenne qui réunissent autour d'une même table les Etats membres, les experts, les autorités de surveillance de marché et les organismes notifiés. Une occasion pour le **sfepa** de saisir à nouveau la commission européenne sur les difficultés des industriels de la BITD française vis-à-vis de l'application étendue par certaines autorités de surveillance de l'exemption relative aux explosifs et articles pyrotechniques pour des usages militaires/police et les biens à double usage et obtenir les clarifications déjà demandées et nécessaires.

Les commissions du sfepa

Près de 30 commissions se sont tenues depuis le début de l'année, rassemblant plus de 550 participants. Les thématiques transverses demeurent : santé-sécurité, transports pyrotechniques internes et externes, traitement des déchets pyrotechniques ; de nouvelles commissions apparaissent comme celle traitant des enjeux de sécurité industrielle liés à l'environnement ou encore celle traitant du climat.

Fort du succès rencontré par la commission « Simulation des effets » délocalisée chez un adhérent, le **sfepa** réfléchit à renouveler cette formule.

Les commissions du **sfepa** sont réservées aux adhérents. Le nombre de participants par société n'est pas limité.

Retrouver le calendrier des commissions sur www.sfepa.com



4
Déc.

Cocktail de la Sainte Barbe

Tradition de la communauté des pyrotechniciens, il sera organisé comme chaque année par le **sfepa** et l'AF3P et se tiendra au salon des Arts et Métiers. Réservez d'ores et déjà votre date !



sfepa
Depuis 1919



Document imprimé sur du papier recyclé

Contactez-nous

Tél. +33 1 46 53 10 09

www.sfepa.com : nous contacter

Immeuble Diamant A
14 avenue de la république
92 800 Puteaux